

DÉPARTEMENT

HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
------------------------------------	-------------	----------

37	37	20
----	----	----

Date de la convocation

08-11-10

Date d'affichage

08-11-10

Objet de la Délibération

2011-01-05

Montant et modalités de versement des participations 2011 des membres du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des Délibérations du Comité Syndical du  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc  
& Vignobles

Séance du 03 Janvier 2011

L'an deux mille onze

Et le trois janvier

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre presc  
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC canalirou), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **H.OBIOLS** (CdC canalirou), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

11 JAN. 2011

SERVICE COURRIER

030111

030111

**Objet : Montant et modalités de versement des participations 2011 des membres du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

Le débat d'orientations budgétaires du 6 Octobre dernier a fixé, pour l'exercice 2011, le montant des participations des communautés de communes et des communes hors intercommunalité, comme suit :

- au titre de la participation statutaire, une contribution maintenue à 3,50 € par habitant, ,
- au titre de l'accompagnement et du suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat "Habiter au Pays", une participation financière à hauteur de 1,5 € par habitant,

soit une contribution totale de 5 € par habitant, étant rappelé que, depuis la création du Syndicat Mixte de Pays, en 2005, cette contribution n'a pas été revalorisée.

Afin de permettre à chaque commune ou EPCI d'effectuer les versements qui lui incombent, au titre de l'exercice en cours, sans provoquer de perturbations financières, notamment en matière de trésorerie, il apparaît opportun de prévoir un étalement dans le temps du paiement de la participation, qui pourrait être organisé de la manière suivante :

- pour les membres dont la participation est inférieure ou égale à 5.000 €, le règlement interviendra sous forme de règlement unique, avant le 30 avril,
- pour les membres dont la participation est supérieure à 5.000 €, le versement pourra intervenir en trois versements, respectivement de 2 €/habitant, de 1,5 €/habitant et de 1,5 €/habitant, avant le 30 avril, avant le 30 juillet et avant le 30 août,

étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent, selon le tableau ci-joint.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'agréer les modalités de paiement de la participation pour 2011 des communes et des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, selon le protocole ci-dessus et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte d'agréer les modalités de paiement de la participation pour 2011 des communes et des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, selon le protocole ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Puisserguier, le 03 janvier 2011.

Le Président  
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

11 JAN. 2011

SERVICE COURRIER



11 JAN. 2011

SERVICE COURRIER

PARTICIPATION STATUTAIRE 2011 3.50€ + OPAH 2010 1.50€ =

5 Euros / Habitant

Structure	DGF 2009	Cotisation Statutaire	Cotisation OPAH	TOTAL	Règlement avant le 30/04/10	Règlement avant le 31/07/10	Règlement avant le 31/08/10
Communautés de Communes		3.50	1.50	5€ / hab.			
Saint Chinianais	6824	23884,00	10236,00	34120,00	13648,00	10236,00	10236,00
Les Monts d'Orb	6060	21210,00	9090,00	30300,00	12120,00	9090,00	9090,00
Orb et Jaur	5154	18039,00	7731,00	25770,00	10308,00	7731,00	7731,00
Faugères	2577	9019,50	3865,50	12885,00	5154,00	3865,50	3865,50
Pays du Saint Ponais	5291	18518,50	7936,50	26455,00	10582,00	7936,50	7936,50
Côteaux et châteaux	5843	20450,50	8764,50	29215,00	11686,00	8764,50	8764,50
Entre Lirou et Canal du Midi	11194	39179,00	16791,00	55970,00	22388,00	16791,00	16791,00
Combes et Taussac	878	3073,00	1317,00	4390,00	4390,00		
Orb et Taurou	7090	24815,00	10635,00	35450,00	14180,00	10635,00	10635,00
Avène, Orb et Gravezon	2657	9299,50	3985,50	13285,00	5314,00	3985,50	3985,50
Le Minervoies	7315	25602,50	10972,50	36575,00	14630,00	10972,50	10972,50
Sous total communautés de communes	60883	213090,50	91324,50	304415,00	124400,00	90007,50	90007,50
Communes							
Bédarieux	7041	24643,50	10561,50	35205,00	14082,00	10561,50	10561,50
Carlencas et Levas	130	455,00	195,00	650,00	650,00		
Pézènes les Mines	262	917,00	393,00	1310,00	1310,00		
Le Poujol sur Orb	1156	4046,00	1734,00	5780,00	2312,00	1734,00	1734,00
Sous total communes	8589	30061,50	12883,50	42945,00	18354,00	12295,50	12295,50
<b>TOTAL</b>	<b>69472</b>	<b>243152,00</b>	<b>104208,00</b>	<b>347360,00</b>	<b>142754,00</b>	<b>102303,00</b>	<b>102303,00</b>